



Syndicat National des Médecins Vasculaires

Paris, le 10 janvier 2017

Président

Dr. Bruno GUILBERT
76230 BOIS-GUILLAUME
guilbert.angio@wanadoo.fr

Vice-Présidente

Dr. Marie-Ange BOULESTEIX
46000 CAHORS
mboulesteix@free.fr

Vice-Président

Dr. André CELERIER
91035 EVRY
ajm.celerier@gmail.com

Vice-Président

Dr. Pascal GOFFETTE
39100 DOLE
p.goffette@wanadoo.fr

Secrétaire Général

Dr. Patrick HAMON
93160 NOISY-LE-GRAND
paham.cma@wanadoo.fr

Secrétaire Générale Adjointe

Dr. Agnès LEGRAND
62300 LENS
dragnes.legrand@orange.fr

Secrétaire Général Adjoint

Dr. Philippe BOURDIN
66160 LE BOULOU
dr.philippe.bourdin66@bbox.fr

Trésorier

Dr. Didier DUMESNIL
76100 ROUEN
didier.dumesnil.mail@gmail.com

Trésorière Adjointe

Dr. Annie HECQUET
76210 GRUCHET-LE-VALASSE
ahecquet002@cegetel.rss.fr

Président d'Honneur

Dr. Hubert YVORRA
67000 STRASBOURG
h.yvorra@wanadoo.fr

Secrétariat administratif

Madame Christine LE PAHUN
79, Rue de Tocqueville
75017 PARIS
Tél. : 01 44 29 01 24
Fax : 01 40 54 00 66
gomedclp@club-internet.fr

Site Internet :
www.snmv.fr

Monsieur le Docteur Jacques MEURETTE
Président de la Commission de Hiérarchisation des Actes et Prestations
50, Av. du Professeur André Lemierre
75968 PARIS CEDEX 20

Monsieur le Président, Cher Confrère,

Je souhaiterais vous interroger sur le devenir des actes d'échosclérophérapie à la mousse fibrosante des troncs saphéniens.

Ces actes EJSF007, EJSF019 et EJSF021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Haute Autorité de Santé le 26 mars 2014 (avis HAS 2014.0018/AC/SEAP).

Ils ont été tarifés et soumis au vote de la CHAP le 17 septembre 2014.

Ils ont antérieurement subi un long parcours de validation de toutes les instances scientifiques et administratives et les recommandations internationales ont placé ces actes d'échosclérophérapie en première intention thérapeutique (Grade Ia) pour le traitement des petites veines saphènes et des récidives des petites et grandes saphènes.

Or, ces actes n'ont toujours pas reçu, après plus de 2 ans, la signature du Directeur Général de l'UNCAM, ni des Directeurs des 3 caisses d'Assurance Maladie.

Ils sont donc actuellement toujours pratiqués en honoraires non remboursables, en reste à charge pour les patients. Il nous apparaît donc urgent que ces actes soient enfin remboursés comme chez nos voisins européens.

Monsieur Nicolas REVEL, interrogé à plusieurs reprises, n'a pas répondu à nos interrogations sur ce sujet et nos différents courriers sont restés sans réponse.

En tant que président de la CHAP, j'ose espérer que vous aurez la possibilité d'obtenir quelques informations et de me renseigner sur cette surprenante incohérence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Confrère, en l'expression de toute ma considération.

Docteur Bruno GUILBERT
Président du SNMV